

- CAMPING RIEZ A LA VIE**
9 av. de la Parée Préneau – 85270 ST HILAIRE DE RIEZ
- CAMPING LES PIRONS**
rue des Marchais-85180 LE CHATEAU D'OLONNE
- CAMPING LES FLOTS BLEUS**
avenue des Chardons-85460 LA FAUTE SUR MER

CONTRAT DE LOCATION
Comité d'entreprise

Nom de l'Entreprise :

Adresse :

Code Postal : ville :

Tél : Fax : E. Mail :

Personne à contacter :

TYPE LOCATIF	QUANTITE	PERIODE
		Du au ET Du au

Autres :

.....

La location est de € pour semaines/ nuitées

TOTAL : € (pour l'ensemble des locations)

(1) Merci de cocher le camping choisi.

CONTRAT DE LOCATION LINEAIRE/ NUITEES COMITE D'ENTREPRISE

CONDITIONS D'OCCUPATION :

- Hors saison, la location se fait à la nuitée ou à la semaine. Les jours et horaires d'arrivée et de départ sont à prévoir avec le service de réservation. Arrivée possible de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h30. Départs jusqu'à 18h, en fonction du planning
- En saison, la location se fait à la semaine du samedi au samedi. Arrivée à partir de 16h. Départ avant 10h.

Pour les arrivées après 18h30 (en hors saison) et 20h (en saison), les clients aviseront le camping de leur heure d'arrivée approximative.

Le C.E fournira au camping choisi avant le début du linéaire, une liste nominative des locataires avec le nombre de personnes, les dates du séjour. Il fournira à chaque locataire un bon de séjour à présenter à l'accueil.

Pour les linéaires comprenant des semaines de basse saison, l'arrivée peut se faire n'importe quel jour de la semaine.

Pour les nuitées, les séjours seront de 2 nuits consécutives minimum.

CAUTION - ACCUEIL :

Le camping se charge de l'accueil des familles . Une caution non encaissable de **250 €** pour le mobil home, de **60 €** pour le ménage et de **30 €** pour le pass barrière et **5 €** par **bracelet permanent**(en saison uniquement) sera demandée par carte bancaire à chaque locataire en début de séjour. Elle sera restituée le jour qui suit le départ pour toute location en avril, mai, juin et septembre ou au départ pour les locations juillet et août selon état des lieux.

CONDITION DE PAIEMENT :

25% à la signature du contrat et le solde le 20/04/2010 à l'ordre du camping concerné.

CONDITION D'ANNULATION :

Le contrat signé, la totalité du montant du linéaire nous sera due.

Toute annulation de nuitée, à moins de 10 jours de la date d'arrivée ne sera pas recreditée , au contrat initial .

SUPPLEMENTS :

- La taxe de séjour se réglera sur place selon le tarif en vigueur (0.36 € au 01/04/09 au Piron, par jour et par personne de plus de 13ans).
- Pour des raisons de sécurité et d'assurance, aucune personne supplémentaire au-delà du nombre de personnes prévues dans la location n'est acceptée et de ce fait se verra refuser l'accès à la location.
- Il est interdit de monter une toile de tente sur un emplacement de mobil home
- Animaux acceptés avec présentation du carnet de vaccination et n° de tatouage obligatoire.
- Activités gratuites proposées : Piscine, jacuzzi, tennis, ping-pong, jeux pour enfants, pétanque, animations à l'intérieur du Camping, uniquement aux PIRONS.
- Un parking est aménagé pour les voitures.

RESPONSABILITES :

Il appartient au client de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de perte ou vol, dommages, inondations. Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions de règlement intérieur du camping. Le responsable du comité d'entreprise remplit et signe le contrat précédé de la mention « Lu et approuvé », le renvoie accompagné de l'acompte à la centrale de réservation.

Une photocopie du contrat signé par le gestionnaire vous sera réexpédiée pour confirmation.

LITIGES CLIENTS :

Pour tout litige, les 2 parties conviennent de se rapprocher pour trouver une solution à l'amiable. Toute difficulté pouvant survenir à l'occasion du contrat de location sera de la compétence du tribunal d'instance de la Roche Sur Yon.

A -----, le -----

Les Piron

Les Flots Bleus

Riez à la Vie

Comité d'Entreprise